

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES****DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 14 Mars 2024	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 35	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. <u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain <u>Absents ayant donné procuration :</u> CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD) <u>Absent :</u>
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	
<u>Délibération</u> N° 2024-025	<u>Votes :</u> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet :</u> Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – Budget Assainissement Collectif	

Le conseil communautaire,

- Considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent d'exploitation de 720 956.75 €

➤ **Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

07042
Code INSEE

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 40803

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres absents :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	354 772.77
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	366 183.54
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	720 956.31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	07 043.72
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	222 734.47
Besoin de financement = e + f	135 690.75
AFFECTATION (2) = d.	720 956.31
1) <u>Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</u>	0.00
2) <u>Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</u>	625 690.75
3) <u>Report en exploitation R 002</u> <u>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00</u>	185 265.56
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



2



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL